

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 27 FEVRIER 2013
A 19 H**

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	MARGERIN Isabelle
CAPIEZ Frédéric	RAGO Jean-Luc
CRETZAZ Laurent	PAYEN Jean-Louis
LOUIS Bruno	OUENNOURE Jean Jacques
LEGROS Marie Reine	
LHEUREUX Valérie	

PROCURATIONS:

Mme LAUREYNS Nadia donne pouvoir à Mr Philippe LOYEZ
Mr DESOIGNIES Patrick donne pouvoir à Mr Frédéric CAPIEZ

ABSENTS :

MARTEEL Philippe	
VILLOTEAU Joël	
HARBONNIER Peggy	

ORDRE DU JOUR

- **Achat terrain Moreau**
- **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée « bois de la Folie »**
- **Adhésion SIAN SIDEN**
- **Demande de subventions pour l'Ecole (DETR)**
- **Demande de subvention pour Canoë Kayac (accès handicapés)**
- **Questions diverses**

Les débats et décisions

➤ **Approbation du PV de la réunion précédente**

Lecture faite le PV du 6 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ACHAT TERRAIN MOREAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du parcours pédestre pédagogique il a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle B 828 p pour environ 6a00 en zone UE appartenant à l'entreprise HERRIAU/MOREAU à Noyelles-Sur-Escout.

M le Maire précise que le but est la création du chemin pédestre et implantation passerelle. L'agence de l'eau nous subventionnera à 50 %.

Après avoir pris contact avec l'entreprise HERRIAU/MOREAU, celle-ci est d'accord pour vendre à la commune une partie de la parcelle section cadastré B 828 p pour environ 6a00 à Noyelles-Sur-Escaut en zone UE au prix de 2400 euros net suivant l'estimation des domaines.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'achat de ce terrain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

DECIDE à l'unanimité :

-D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle section cadastré B 828 p pour environ 6a00 sur la commune de Noyelles-Sur-Escaut appartenant à :

La société HERRIAU/MOREAU domicilié rue Pasteur BP29 – 59159 à NOYELLES SUR ESCAUT au prix de 2400 euros net suivant l'estimation des domaines.

- de DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cet achat

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE « BOIS DE LA FOLIE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif à la boucle pédestre « du bois de la Folie » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et DECIDE

- d'émettre un avis favorable
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

NOUVELLES ADHESION SIAN SIDEN

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L 5211-17, L 5211-18, L5211-16, L5212-33 et L5711-1 et L.5711-4 de ce Code,
Vu la Loi n°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
Vu la Loi n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,
Vu la Loi n°2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,
Vu les dispositions de la Loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,
Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,
Vu la délibération en date du 31 août 2012 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN du syndicat des eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY pour la compétence **IV** « Eau Potable et Industrielle »
Vu la délibération en date du 26 novembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN de la commune d'HARGNIES pour la compétence **IV** « Eau Potable et Industrielle »,
Vu la délibération en date du 26 novembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN de la commune de VIEUX-COBDE pour la compétence **IV** « Eau Potable et Industrielle »,
Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 13 Novembre 2012,
Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 11 décembre 2012,
Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts du SIDEN SIAN pour les Collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN des 13 novembre et 11 décembre 2012 pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

Comité syndical du 13 novembre 2012

Compétences IV « Eau Potable et Industrielle »,

- Syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (Aisne)

Comité syndical du 11 décembre 2012

Compétences IV « Eau Potable et Industrielle »,

- HERGNIES (Nord)
- VIEUX CONDE (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations

Article 2 :

Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date des 13 novembre et 11 décembre 2012.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE (DETR)

Après la décision du conseil municipal d'acquérir le bien situé sise 14 rue de Cantaing pour y créer deux nouvelles classes à l'Ecole communale de Noyelles-Sur-Escaut.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet des travaux dressé par André Beaucamp, Architecte, en vue de l'octroi de subventions susceptibles d'être allouées à la Commune de Noyelles-Sur-Escaut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- APPROUVE l'avant-projet dressé par André Beaucamp, Architecte, dont le montant s'élève à la somme de 370 000.00 € HT

SOLLICITE l'attribution de subventions aux différents partenaires :
le Conseil Général, DETR, Fonds Parlementaire, CAF.

DEMANDE DE SUBVENTION CANOE KAYAC (accès handicapés)

Le conseil donne son accord pour une demande de subvention dans le cadre de l'accès aux handicapés pour le projet canoë...ainsi que pour les autres travaux ' subvention sur les fonds européen Feder

QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un membre du conseil municipal pour la délivrance de la décision concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par Monsieur le Maire

M. le Maire informe l'assemblée que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision (Article L. 422-7 du Code de l'urbanisme) M. le Maire demande donc au conseil de bien vouloir désigner un des membres pour prendre ces décisions.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :
Désigne à l'unanimité des membres présents, M. Frédéric CAPIEZ 1^{er} Adjoint, pour prendre la décision concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par M. Philippe LOYEZ Maire.

Monsieur le Maire n'a pas participé pas au vote.

Autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget

M. le maire expose à l'assemblée que les dépenses de fonctionnement peuvent être payées, avant l'adoption du budget et sans autorisation préalable du conseil, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Cette possibilité s'applique également aux dépenses d'investissement mais seulement dans la limite du quart des crédits de cette section, hormis ceux destinés au remboursement de la dette. En outre, le conseil municipal doit avoir préalablement adoptée cette décision qui précise le montant et l'affectation des crédits.

Sur l'exercice 2012, les dépenses enregistrées au chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles pour 22 800 €, 21 – Immobilisations corporelles pour 183 545.87 € et chapitre 23 – Immobilisations en

cours pour 445 700. Les crédits susceptibles d'être ouverts avant le budget pourraient donc s'élever à 5 700 € au chapitre 20, 45 886.47 € au chapitre 21 et 111 425 € au chapitre 23.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1,

Vu les crédits inscrits en dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2012,

le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2013.

FREDERIC

➤ **Dossier Ilot central**

M Capiez présente au conseil le projet de rénovation de l'ilot central , c'est-à-dire l'ensemble des maisons sur la place

Pour mémoire, ce bloc de bâtiments est occupé par la Café Françoise et Murielle DELILLE, le reste étant abandonné depuis plusieurs années.

Le Conseil général avait lancé un appel à projet en septembre 2012 dans le département du Nord et retenait les 20 meilleurs dossiers.

La candidature de Noyelles a été retenu pour la rénovation de l'ilot.

A ce jour rien n'est formalisé, signé ni gravé dans la marbre. L'idée du projet qui a été retenu doit être affiné : quel prix acheté l'ilot, qui va le rénover, combien d'appartements, un commerce est il judicieux , comment te où reloger les locataires.....etc....beaucoup de question sans réponse ni décision.

F Capiez tiendra informé le conseil du déroulement des phases de la réflexion , étant entendu que cela ne peut se passer également de l'avis et de l'accord des habitants concernés.

A suivre

➤ **Bulletin municipal**

Malgré un démarrage tôt, par rapport aux autres années, le 15 octobre, la totalité du bulletin n'a été terminée que le 31 janvier ;la cause de ce retard en est la confection totale sous forme informatique (et bien sûr sa volumétrie , + de 130 pages).

De ce fait , précipitation oblige, des erreurs ' de casting ' ont été commises, erreurs cumulées avec des inversions de pages , oublis d'articles pourtant figurant bien dans la maquette...mais ces dernières par l'imprimeur.

Jeter 450 exemplaires ...n'étaient sans doute pas souhaitable.

Il a été décidé de mettre une explication pour les Noyellois et d'y insérer en page libre certains articles important qui manquaient.

Les bonnes résolutions pour le bulletin de l'année 2013 : faire les articles ...au fur et à mesure des manifestations...ou tout du moins au mois le mois. Donner à l'imprimeur un produit encore plus fini...et ainsi minimiser les risques d'erreur

➤ **Internet**

Valérie, Bruno et Frédéric présentent de nouveau le Site dont la charge principale est assurée par R Bauduin. Nous essayons que le site soit le plus réactif possible...article composé dès que l'on dispose de l'info, comme par exemple les « reportages « lors de la classe de neige.

La fréquentation du site est en constante croissante.

Par ailleurs une nouvelle rubrique est crée dans Le Village : des Noyellois peu Ordinaires.

Deux Noyellois y figurent : Jacques Machu et André Vitrant

LAURENT

➤ **Dossier Casemates**

M Beucamp va nous bâtir un « mini cahier des charges » pour nous prodiguer des conseils et les erreurs à éviter. . Collaboration de M Pavy, M Capelle M Gorzinski
La signalétique sera pris en charge par Syndicat d'initiative de Cambrai
Les fonds Leader européen sont de 50 %

➤ **Etang**

Travaux de rénovation après 12 ans d'existence : « mini » curage, signalétique, berges..à revoir par endroit

➤ **Haies**

Le dossier de replantation des haies est quasiment bouclé
Elles représentent + de 3 600 m : le long de la départementale sur Cambrai...route de Marcoing, Chemin de la décharge et chemin de Flesquières

Led

Le projet est de remplacer les lampes du quartier du Roi soit 42 (changement des lampes et poteaux)

Subvention de 16 000 mais un reste à charge de 35 000 pour la commune.

Le réflexion est encore à poursuivre car même si on obtient une subvention ...le reste à charge est conséquent (Attention la loi nous obligerait à changer les lampes à incandescence pour 2016)

➤ **Rue du 8 Mai**

Pose de 4 barrières pour interdire le stationnement et délimitation d'une zone piéton..
(Quatre autres barrières seront posées le long du parking pour en interdire le stationnement, ceci pour des questions de sécurité)

➤ **AMO Chauffage**

Les subventions sont acquises

PATRICK

➤ **Brocante**

La brocante puériculture se déroule le 3 mars 2013 de 9h à 17h beaucoup de succès pour cette première il y a déjà 20 tables de 2m40 à 3 € et 16 tables de 1m80 à 2€ réservées.
Il reste pour l'instant encore la possibilité de louer 8 tables de 1m80.

BRUNO

➤ **Dossier :**

Canoë kayak et Parcours pédagogique

Le matériel (embarcations, gilets, pagaies, casques et bidons : société Idoine) vient d'arriver, le cabinet Beucamps prépare les plans pour les 4 pontons, des courriers sont envoyés aux riverains pour le nettoyage de la rivière, le cabinet Environnement Conseil a commencé l'étude pour la réalisation des panneaux pédagogiques (2 réunions déjà effectuées), le local situé

derrière la salle des fêtes sera aménagé et nettoyé pour entreposer les embarcations et le matériel, une réunion avec VNF est prévue le 6 mars.

Chemin de randonnée pédestre

Des modifications ont été apportées au tracé initial (rejoindre l'Escaut un peu plus loin, passage par l'intérieur de l'étang et passage retour par terrain à racheter à l'entreprise Moreau)

Une réunion avec le département (PDIPR) est prévue le 13 mars.

Comme pour le parcours canoë-kayac, Environnement Conseil a commencé la réflexion sur les panneaux pédagogiques. Le projet d'aménagement de la rue du 8 Mai (voir ci-dessus) s'intégrera à ce projet par la réfection de la fin de cette rue et le positionnement de la future passerelle enjambant l'Escaut.

Air

Projet de reconstruction du local : lors de la dernière entrevue avec le cabinet Beaucamps, quelques modifications au projet initial ont été proposées par l'AJR et par la commune.

Scènes des Hauts Escaut

Co organisation avec les communes de Proville et de Cantaing

du spectacle opéra « Tra la la ... » jeudi dernier 21 février

à venir en avril, accueil de la compagnie « Tantôt » marionnette à taille humaine : tournage d'une vidéo suivie d'une projection.

VALERIE

➤ **Retour sur les classes de neige**

23 enfants sont partis (une malade de dernière minute)

Le conseil décide de rembourser le voyage, la maladie de l'enfant étant considérée comme force majeure.

Le cout net pour la commune est de 420 € par enfant

➤ **Ecole**

Une réunion de concertation avec le corps enseignant sur les rythmes scolaires est programmée le samedi 9 mars à 10h en mairie afin de voir les solutions souhaitées pour les 4.5 jours / semaine...à suivre ; Des travaux sont à prévoir concernant la fermeture de l'espace entre les toilettes et la maternelles car les petits sortent sans manteau après la sieste et ils ont très froid. Valérie va demander plusieurs devis afin de fermer cet espace, faire une sorte de Véranda.

➤ **Point cantine / garderie**

Le nombre d'enfants fréquentant la cantine avoisine les 50. Désormais la facturation sera différente. Les parents recevront directement à leur domicile la facture et ils devront la régler par cheque au trésor public, ce qui fera gagner du temps à Marie-Pierre. Il faut également envisager l'achat de pain supplémentaire, un pain devient trop juste vu le nombre d'enfants

➤ **Ecole / Mme DUEZ**

Mme Duez a normalement envoyer sa procuration pour la vente.

Nous attendons la signature pour pouvoir relancer le Cabinet de M Beaucamp et pouvoir monter les dossiers de Subventions qui sont à rendre pour le 30 Mars2013.

➤ **Prochaine réunion Ecole / commission**

La commission école se réunie le 9 Mars a 10h afin de mettre en place la nouvelle organisation pour les rythmes scolaires, chaque membres a reçu un mail contenant tous les éléments nécessaires pour préparer cette réunion avec le comité de parents, les institutrices mais également m Nivesse Yves du centre Social Ajr et M Machu Jacques Psychologue scolaire à la retraite

➤ **Voyage à l'assemblée**

Programmé fin septembre, la dernière. « Me Gerbandier réfléchit pour « quelle classe emmener « ?

Que programmer l'après midi ?....et pourquoi ne pas faire l'enregistrement d'une émission télé ?

Des idées ...

MARIE REINE

➤ **Voyages Aînés**

Le 27 avril , voyage en champagne.

Le 29 juin,

La date du troisième voyage ...n'est pas arrêtée

Personne ne demandant la parole M Philippe LOYEZ lève la séance vers 22h 10

La prochaine réunion de conseil est fixée au 4 avril 2013 : au programme, le budget